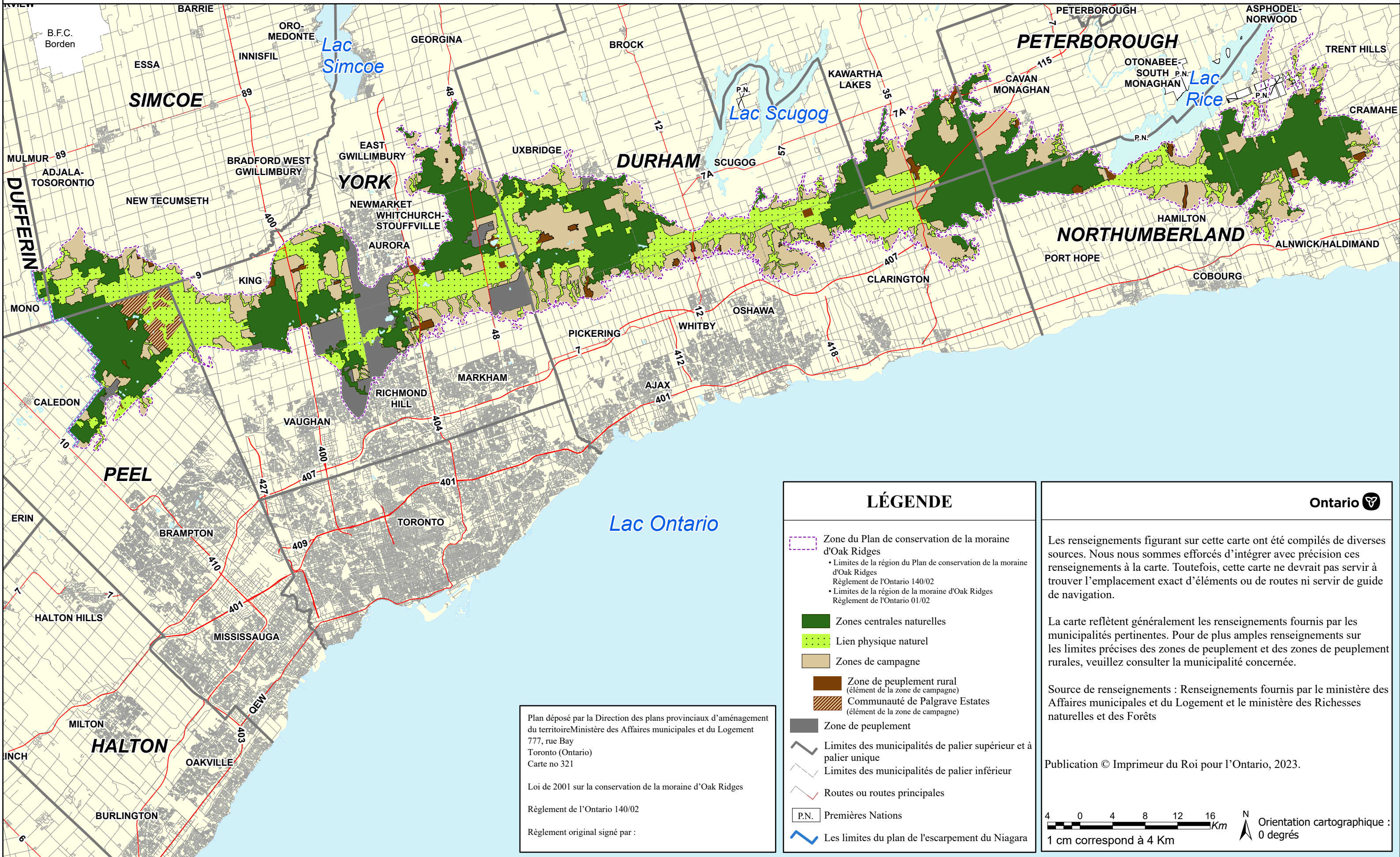


Carte des affectations du territoire du Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges

Règlement de l'Ontario 140/02



Plan déposé par la Direction des plans provinciaux d'aménagement du territoire
Ministère des Affaires municipales et du Logement
777, rue Bay
Toronto (Ontario)
Carte no 321

Loi de 2001 sur la conservation de la moraine d'Oak Ridges

Règlement de l'Ontario 140/02

Règlement original signé par :

LÉGENDE

- Zone du Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges
 - Limites de la région du Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges Règlement de l'Ontario 140/02
 - Limites de la région de la moraine d'Oak Ridges Règlement de l'Ontario 01/02
- Zones centrales naturelles
- Lien physique naturel
- Zones de campagne
 - Zone de peuplement rural (élément de la zone de campagne)
 - Communauté de Palgrave Estates (élément de la zone de campagne)
- Zone de peuplement
- Limites des municipalités de palier supérieur et à palier unique
- Limites des municipalités de palier inférieur
- Routes ou routes principales
- P.N. Premières Nations
- Les limites du plan de l'escarpement du Niagara

Ontario

Les renseignements figurant sur cette carte ont été compilés de diverses sources. Nous nous sommes efforcés d'intégrer avec précision ces renseignements à la carte. Toutefois, cette carte ne devrait pas servir à trouver l'emplacement exact d'éléments ou de routes ni servir de guide de navigation.

La carte reflète généralement les renseignements fournis par les municipalités pertinentes. Pour de plus amples renseignements sur les limites précises des zones de peuplement et des zones de peuplement rurales, veuillez consulter la municipalité concernée.

Source de renseignements : Renseignements fournis par le ministère des Affaires municipales et du Logement et le ministère des Richesses naturelles et des Forêts

Publication © Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2023.

1 cm correspond à 4 Km

Orientation cartographique : 0 degrés